Décision 15-D-15 du 17 novembre 2015

relative à des pratiques relevées dans le cadre de l'attribution d'emplacements commerciaux à la mezzanine banlieue de la gare du Nord de Paris

Posted on: 23 novembre 2015 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Parfumerie Douglas France, Nocibé France Distribution, O'Rêve
Dispositif(s)	Rejet Rejet des mesures conservatoires
Entreprise(s) concernée(s)	Société d'Aménagement de la Mezzanine Paris Nord, Société d'Aménagement de Commerces et de Concessions, Sephora, Altarea France, Elior Concessions

Lire

le texte intégral de la décision

316.61 Ko